



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Indexation des pensions de retraite

Question écrite n° 45539

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'indexation des pensions de retraite sur l'inflation. Comme le prévoit la loi, les pensions de retraite sont censées être indexées sur l'inflation, avec une revalorisation annuelle au 1er janvier. Cependant, cette revalorisation a été régulièrement contournée. Ainsi, les retraités font face à un mouvement de sous-indexation de leurs pensions depuis plusieurs années. En 2019 par exemple, le Gouvernement avait ainsi décidé de ne les revaloriser que de 0,3 %, alors même que l'inflation s'élevait à 1,8 %. Il souhaite obtenir un récapitulatif des revalorisations annuelles et du niveau d'inflation constaté sur les dix dernières années.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45539

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mai 2022](#), page 3177

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)